

Accès à la profession d'huissier/liquidateur jud

Par **Geronimoyi**, le 19/11/2017 à 10:27

Bonjour à tous,

Etant en licence 3, je prévois de m'orienter vers un master de droit processuel/procédures. Le métier d'huissier de justice et plus accessoirement celui d'administrateur/mandataire judiciaire m'intéresse particulièrement.

Outre la difficulté des épreuves, je me pose des questions quant à la réalité de l'accès à ces professions (dont peu en parlent d'après ce que j'ai vu, enfin surtout pour celle d'administrateur/mandataire judiciaire).

Les stages sont-ils durs à trouver ? Une fois les stages trouvés et les examens réussis, est-il vraiment compliqué de s'installer dans les deux cas ?

Merci d'avance de vos réponses.

Par **Xdrv**, le 19/11/2017 à 11:08

Bonjour,

Tout d'abord avez-vous compris la différence entre mandataire judiciaire et administrateur judiciaire ?

L'administrateur judiciaire va agir dans l'intérêt de l'entreprise alors que le mandataire judiciaire va agir dans l'intérêt des créanciers de l'entreprise.

A mon sens vous faites un M1 droit des affaires et poursuivez en M2 droit des entreprises en difficultés. Une fois que vous avez votre M2 soit vous tentez le concours, soit vous allez dans un IAE par exemple, ou une école de commerce, pour voir l'aspect gestion lors d'un M1.

De quel stage parlez vous ? Un stage de découverte ou bien le stage d'accès à la profession ?

Le stage de découverte sera très dur à trouver, surtout si vous n'avez pas de M1. Ces professionnels sont débordés car ils sont très peu sur le territoire comparé aux entreprises en difficulté.

Le stage d'accès à la profession sera "facile" à trouver car cela signifie que vous avez réussi le concours d'accès et que vous avez des connaissances qui peuvent venir soulager la charge de travail du professionnel.

Il est vrai que c'est une profession très discrète sur laquelle on a assez peu d'informations

comparé aux autres formations

Par **Geronimoyi**, le **19/11/2017** à **11:50**

Merci tout d'abord de votre réponse.

Oui j'ai compris la différence entre mandataire et administrateur, mais puisque les deux professions sont soumises aux mêmes conditions d'accès je les ai toutes deux citées.

Si je m'oriente vers l'une de ces professions, j'envisage de faire un master ALED (Administration et Liquidation d'Entreprises en Difficulté).

Je parlais effectivement du stage d'accès dans le cas où je n'effectuerais pas le master ALED (mais je parlais aussi du stage obligatoire pour devenir huissier).

Je me posais également des questions sur les évolutions qui suivent une fois que l'on est AJ/MJ. Est-on confronté à un mur infranchissable du fait de la concurrence ou a-t-on une chance de s'installer/s'associer (sans relation préexistante avec les AJ/MJ) ? (et plus ou moins les mêmes questions pour l'huissier)

Par **Xdrv**, le **19/11/2017** à **12:17**

Je n'ai pas trop suivi les conditions d'implantation mais il me semble qu'il faut racheter une étude

Par **Visiteur**, le **19/11/2017** à **12:58**

Bonjour,

J'avoue ne pas avoir pris le temps de lire les messages précédents, mais avant de vous décider pour un métier de liquidateur judiciaire, attendez de faire des liquidations de régimes matrimoniaux et de successions en Master... Vous verrez c'est un véritable plaisir *note d'ironie* !

Par **Geronimoyi**, le **19/11/2017** à **13:17**

Merci de vos réponses. Si d'autres personnes auraient des informations, je suis volontiers preneur !

Et il faut bien quelques aspects bien pénibles dans une formation, sinon ce ne serait pas "marrant" :P

J'ai vu par ailleurs que les petites procédures sont désormais ouvertes aux huissiers. Peut-être ce point sera un petit plus qui me fera pencher davantage pour cette profession.